

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MENTHONNEX-EN-BORNES

DU 11 MARS 2024

Le onze février deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 14

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 1

Date de convocation : 26 février 2024

Date d'affichage :

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration donnée à Mme Sandrine JOLIBOIS), Mickael BAF COP (procuration donnée M. Olivier CHAMOT), Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI

Absent : M. Christian LEOTY

Secrétaire de séance : Mme Sandrine JOLIBOIS assistée de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie.

Le procès-verbal de la réunion précédente n'appelant pas d'observations est approuvé.

1 - Compte-rendu d'activités et des décisions prises par le maire ou les adjoints

Autorisations d'urbanisme délivrées présentées par M. Sébastien PACCARD

*** Permis de construire**

- M. RAGAZZONI Serge, 373 Route de Chez Bastaly pour l'extension d'une annexe existante non accolée au bâtiment principal

*** Permis de construire modificatif**

- M. BRANDARIZ Emmanuel, 323 Route de Chez Péguin pour modifications apportées aux types et aux dimensions des ouvertures en façades et en toiture.

- SCCV Menthonnex-Menthonay (Le Clos Boret), 1 Allée de Menthonay pour le changement de l'emprise du sous-sol ; modification de l'implantation de la rampe d'accès au sous-sol ainsi que de l'implantation des stationnements aériens ; suppression des locaux d'activités (ERP) pour un changement de destination, ces locaux deviennent du stockage.

*** Permis d'Aménager**

- M. VILLAR Philippe pour la viabilisation de 2 lots de terrain à bâtir au hameau des Margolliets.

*** Permis d'Aménager modificatif**

- Ytem Aménagement (Le Clos Bonier) pour la mise à jour de la surface périmétrique du lotissement, des surfaces des lots, des surfaces perméables et des espaces verts au bornage de l'opération et notamment la définition de l'alignement au droit de la voie communale.

Modification de l'entrée de la voirie : pan coupé en arrondi au lieu de droit.

Mise à jour des plans des réseaux.

*** Déclarations Préalables de travaux**

- M. Mme HENRY Jean-Yves, 243 Route de Chez Péguin pour la construction d'une piscine.

- Mme Valérie JACQUEMOUD pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture de l'Auberge des Bornes.

- M. MAYIKI Kadishi, 250 Allée des Margolliets, pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

- M. BILLON-GALLAND Cédric et Mme AFKIR Nassima, 708 Route de Chez Les Maîtres pour la construction d'un abri de jardin.

- M. TOURAINÉ Jérémy et Mme SINGEY Olivia, 840 Route de La Rippaz pour le changement de la porte de garage en baie vitrée et l'enrochement et le décaissement de la butte externe de l'accès au sous-sol.

- M. LECOMTE Olivier, 156 Allée du Clos Bellevue pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

- M. LECLERE Olivier, 1323 Route des Bornes pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture

- M. Mme SIMIONI Nicolas et Mathilde, 1033 Route des Bornes pour la construction d'un garage accolé à la maison.

- Mme BRAND Pascale et Mme BRUNET Jacqueline pour une division parcellaire en vue de construire.

*** Vente de bois à l'ONF : M. Emmanuel TISSOT informe l'assemblée**

- Reversement par l'ONF d'un montant de 4528,64 € correspondant à la vente de coupe de bois issus de la forêt communale soumis au domaine forestier.

*** Communication**

M. Olivier CHAMOT informe l'assemblée de la mise en place d'une chaîne d'information Whatsapp destinée à informer les habitants des principales activités de la commune. Ce nouveau moyen de communication vient en complément du site internet et de facebook.

2 – Projet d'acquisition immobilière au chef-lieu

Monsieur le Maire informe l'assemblée des négociations engagées avec le promoteur du Clos Boret pour l'acquisition de la bâtisse existante (chez Boret).

L'assemblée, unanime, approuve cette démarche qui permettrait à la commune de dynamiser les possibilités futures d'aménagement du bourg centre et donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien une transaction.

A cet effet, il est décidé de consulter France Domaine pour l'évaluation.

3 - Finances

Rapport d'orientation

Le compte administratif retrace l'activité financière de l'année écoulée en faisant ressortir les excédents alors que le budget primitif détaille l'ensemble des recettes et des dépenses escomptées pour l'année 2024.

Le budget primitif doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif 2023 et le budget prévisionnel 2024 seront présentés au conseil municipal lors de la séance du 11 mars 2024. Ils pourront être consultés, sur simple demande, au secrétariat de mairie et seront mis en ligne sur le site de la commune.

Le compte de gestion 2023, validé par le Trésor Public, fait ressortir un excédent de 795.822,16 € en fonctionnement et un déficit de 193.803,24 € en investissement soit un résultat de clôture de 602.018,92 €.

En conséquence, en reprenant les résultats de l'exercice constatés au compte administratif de l'exercice 2023, il est proposé l'affectation suivante au budget 2024 :

- 602.018,92 € en section de fonctionnement (compte R 002)
- 193.803,24 € en section d'investissement (compte R 1068)

Principales réalisations de 2023 :

* acquisition de la propriété BRAND (maison plus terrain) au chef-lieu pour 425.000 € ;
* sécurisation de la traversée Est du chef-lieu (trottoirs, plateaux surélevés, enrobés) ;
Goudronnage d'une partie de la route de Chez Péguin ; Interventions sur la voirie et le réseau d'eau pluviale pour 163.176 € ;

* Aménagement de l'espace de loisirs de Chez Bastaly (pumptrack, toilettes sèches, espaces verts, mobilier urbain, sécurisation des berges) pour 68.885 € ;

* Travaux d'aménagement, de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, informatique, vidéoprotection) pour 103.697 € ;

* Travaux sur le domaine forestier pour 4.576 €.

Soit un montant total de 765.334 € TTC

A noter que le montant des subventions allouées par l'Etat et le Département s'élève à 344.379 € et que la rétrocession des fonds frontaliers s'est élevée à 368.748 € ; ce qui évite le recours à l'emprunt.

Les projets d'investissement pour 2024

- le déploiement de la vidéoprotection ;
- la rénovation du chauffage et l'installation de panneaux photovoltaïques à la cantine ;
- l'aménagement de la terrasse du Bistrot et la réfection des peintures extérieures ;
- Le renouvellement des couches de surface de la voirie et l'entretien du réseau d'eau pluviale ;
- la poursuite, en fonction des opportunités, de la maîtrise foncière du chef-lieu (Chez Boret) ;
- l'aménagement de la place du village et développement des services de proximité.

Concernant le fonctionnement, les recettes devraient être stables mais compte tenu de la période inflationniste, il faut s'attendre à une augmentation des charges, notamment, celles liées au coût de l'énergie.

La masse salariale demeurera relativement stable avec 2.5 équivalent temps plein.

A noter un engagement significatif en faveur de la vie associative notamment dans le domaine de la petite enfance (cantine-garderie) et centre de loisirs, ainsi que pour le financement d'actions environnementales portées par Syr'Usses dans le cadre du Contrat de Territoires du Plateau des Bornes et par le Syndicat du Salève.

Comme les années précédentes, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale en maintenant les mêmes taux de fiscalité et de ne pas recourir à l'emprunt, à l'exception, d'un éventuel crédit de trésorerie.

La volonté de contenir au mieux les dépenses de fonctionnement afin de pouvoir investir tout en sollicitant le concours des partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département, est réaffirmée.

Présentation du Compte Administratif 2023 et du projet de budget pour 2024

Dépenses de fonctionnement (en €)

	REALISE 2023	PREVU 2024
011 - Charges à caractère général	148 801,11	226 200,00
012 - Charges de personnel	123 322,30	125 900,00
014 - Atténuation de charges	26 528,00	26 528,00
042 - Dotations aux amortissements	190 432,82	190 432,82
65 - Autres charges de gestion courante	103 916,91	111 000,00
66 - Charges financières	41 090,15	35 434,71
Total dépenses réelles de fonctionnement	634 091.29	715 495,53
023 - Virement à la section d'investissement	692 527,75	744 886,39
Total dépenses de fonctionnement	1 326 619.04	1 460 381,92

Recettes de fonctionnement (en €)

	REALISE 2023	PREVU 2024
013- Atténuations de charges	1 318,23	0.00
70 - Produits des services, du domaine	14 938,76	7 435,00
73 - Impôts et taxes	327 348,33	327 348,00
74 - Dotations, subventions et participations	483 615,23	473 665,00
75 - Autres produits de gestion courante	49 879,78	49 915,00
77 - Produits exceptionnels	30,00	0.00
Total recettes réelles de fonctionnement	877 130,33	858 363,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	552 783,12	602 018,92
Total recettes de fonctionnement	1 429 913,45	1 460 381,92
Résultat de l'exercice section fonctionnement	+795 822,16	
* Résultat antérieur (2022)	+552 783,12	
* Recettes année 2023	+877 130,33	
* Dépenses année 2023	-634 091,29	

Dépenses d'investissement (en €)

	REALISE 2023	PREVU 2024
16 - Emprunts et dettes assimilés	126 866,37	126 866,37
20 - Immobilisations incorporelles	0.00	13 000,00
21 - Immobilisations corporelles	709 817,01	1 000 810,84
23 - Immobilisations en cours	55 517,70	0.00
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	187 866,43	193 803,24
Total dépenses réelles d'investissement	1 080 067,51	1 334 480,45

Recettes d'investissement (en €)

	REALISE 2023	PREVU 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	351 452,45	232 161,24
13 - subventions d'investissement	344 379,00	167 000,00
040 - Opérations d'ordre entre section	190 432,82	190 432,82
Total recettes réelles d'investissement	886 264,27	589 594,06
021 - Virement de la section de fonctionnement	692 527,75	744 886,39
Total recettes d'investissement	1 578 792,02	1 334 480,45

Résultats de l'exercice section investissement	-193 803,24
Résultat antérieur (2022) - déficit	-187 866,43
Recettes année 2023	+886 264,27
Dépenses année 2023	-892 201,08

RECAPITULIF DES EXCEDENTS DU COMPTE DE GESTION 2022

Excédent de fonctionnement	+795 822,16
deficit d'investissement	-193 803,24
Total :	+602 018,92

Etat de la dette au 01.01.2023

Syane

* Capital restant dû	:	1 011 452,92
* Annuité	:	166 843,79

Approbation du Compte Administratif 2023 et du compte de gestion

M. Olivier CHAMOT, adjoint au maire présente au conseil municipal le compte administratif 2023 de l'exercice dressé par M. Guy DEMOLIS, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		552.783,12	187.866,43		187.866,43	552.783,12
Opérations de l'exercice	634.091,29	877.130,33	892.201,08	886.264,27	1.526.292,37	1.763.394,60
Totaux	634.091,29	1.429.913,45	1.080.067,51	886.264,27	1.714.158,80	2.316.177,72
Résultats de clôture		795.822,16	193.803,24			602.018,92
Résultat définitif						602.018,92

- **Constate** que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation des résultats 2023

Vu les résultats 2023 de la Commune de MENTHONNEX EN BORNES faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 795.822,16 € et un déficit d'investissement de 193.803,24 €.

Vu l'absence de crédits reportés en dépenses et recettes pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'affecter cet excédent de la manière suivante :

. au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : la somme de 193.803,24 euros

. au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 602.018,92 euros.

Adoption du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ADOpte le Budget Primitif 2024 tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1.460.381,92	1.334.480,45
Recettes (dont excédents antérieurs reportés)	1.460.381,92	1.334.480,45

- Attribution des subventions

- Cantine et garderie	28.800,00
- Centre de loisirs des Bornes	9.850,00
- APEMV : activités scolaires	2.700,00
- APEMV : voyage scolaire	1.500,00
- ADMR (aide à domicile)	1.100,00
- Anim'age (HEPAD)	200,00
- Banque alimentaire	200,00
- Club des Bornains	200,00
- Allo Stop Alcool	200,00
- Groupement de l'ouvèterie de Hte-Savoie	100,00
- Les Parcs et Jardins de Haute-Savoie	150,00

- Vote des taux des impôts locaux

M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter la pression fiscale en maintenant les taux antérieurs des impôts locaux à savoir :

- * Foncier Bâti (TFPB) : 15.75 %
- * Foncier Non Bâti (TFPNB) : 23.09 %
- * Taxe d'Habitation (TH) : 5.74 %

- Fongibilité des crédits

Il est décidé d'autoriser M. le Maire de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

4 – Programmation de travaux

- Suite à la régularisation foncière avec M. GONZALES de l'emplacement du tri sélectif des ordures ménagères et de l'abri de bus de Chez Les Maîtres, les travaux doivent être mis en oeuvre prochainement par la CCPC.

- Le Bistrot : il est décidé de créer une terrasse à côté du jeu de boules et de refaire les peintures de la façade et des boiseries extérieurs.

- le cimetière :

- * des travaux de sablage et inscription (grande croix + anciennes tombes).
- * agrandissement du columbarium avec l'ajout de 6 caveaux urnes.

5 - Divers

Syndicat Mixte du Salève

Le maire donne lecture d'un courrier co-signé par 6 communes adhérentes du SMS (Menthonnex, Villy, le Sappey, Vovray, Cruseilles, Copponex) pour demander un RV avec la présidente afin d'échanger sur le fonctionnement du SMS ainsi que les actions à venir.

Une réunion de l'ensemble des Maires des communes adhérentes au Syndicat Mixte du Salève est programmée le 15 avril 2024.

Repas des aînés

Comme chaque année, la commune invite les aînés à se retrouver lors d'un repas. Cette année il aura lieu le 1^{er} juin 2024 à midi à la salle polyvalente de Menthonnex. Mme Jocelyne YAKOVLEFF est chargée de l'organisation en lien avec le Maire.

Comité des Fêtes

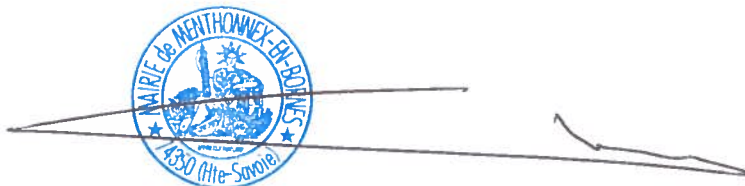
M. BALMIER, président du Comité des Fêtes présente l'organisation du Bal de Pâques ; l'accent est mis sur la sécurité et la limitation des nuisances sonores.

La séance est levée à 21 H 10

La secrétaire de séance
Sandrine JOLIBOIS



Le Maire,
Guy DEMOLIS



Délibérations prises lors de la séance et toutes approuvées à l'unanimité

- Approbation du compte de gestion 2023
- Vote du Compte Administratif 2023
- Affectation des résultats 2023
- Approbation du Budget Primitif 2024
- Vote des Taux des impôts locaux
- Délégation de la fongibilité des crédits